

MONICRESSON



République Française  
Département Loiret  
Commune de Montcresson

## Extrait du recueil des actes administratifs

### Conseil municipal

### Séance du 23 Mai 2020

L'an 2020 et le 23 mai à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle André Bouvet (salle polyvalente), sous la présidence de Monsieur le Maire

**Présents** : M. GERMAIN Alain, M. HECKLI Alain, Mme CHAMBON Marion, M. CLARISSE Laurent, Mme DAVESNE Sylvie, M. POINTEAU Gérard, M. BARDET Philippe, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Évelyne, M. DÉGÉ Christophe, Mme CERNON Catherine, Mme LEROY Sandra, Mme PARODAT Sandra

**Absent excusé** : M. MAREST Nicolas

**A été nommée secrétaire** : Mme CHAMBON Marion

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14
- Votants : 14

**Date de la convocation** : 13/05/2020

**Date d'affichage** : 13/05/2020

#### Objet des délibérations

#### Délibération n° 2020 09 : Délégations des prérogatives du conseil municipal au maire

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Considérant que pour la bonne marche des services communaux, le maire doit disposer de prérogatives complémentaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder au maire pour la durée de son mandat les délégations spéciales suivantes l'autorisant à :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux (1° de l'article)
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont

- inscrits au budget dans la limite de 20 000 € HT (4° de l'article)
- Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes (6° de l'article)
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (8° de l'article)
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (9° de l'article)
- Décider de l'aliénation au gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ (10° de l'article)
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts (11° de l'article)
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et ce devant toutes les juridictions (16° de l'article)
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000€ HT (17° de l'article)
- Prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune (23° de l'article)
- Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (24° de l'article)

**Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)**

**Délibération n° 2020 10 : Indemnités du maire, des adjoints au maire et du conseiller délégué conseiller:**

Vu les articles L2123-20 ; L2123- 21 ; L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, portant sur le calcul de la fixation des indemnités du maire et des adjoints au maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide de fixer l'indemnité du maire à 48.05% de l'indice terminal de la fonction publique, l'indemnité des adjoints au maire à 18.44 % de l'indice terminal de la fonction publique et l'indemnité du conseiller délégué à 9% de l'indice terminal de la fonction publique.**

**Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)**

**Délibération n° 2020 11 : Création des commissions au sein du conseil municipal, définitions de leurs objets et de leur composition:**

Vu l'article L2121-21 et L2121-22 du code général des collectivités Territoriales

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'élection sans vote à bulletin secret

Le conseil municipal a créé les commissions suivantes, défini leur rôle et leur composition comme suit :

- **Commission travaux** : proposer le programme des travaux à mettre en œuvre, les évaluer, suivre les chantiers en cours ;  
Sont membres de cette commission : M. GERMAIN Alain, Président, M. POINTEAU Gérard, vice-président, M. HECKLI, Alain, M. BESSE Gérard, M. DÉGÉ Christophe, M. CLARISSE Laurent, M. MAREST Nicolas
- **Commissions finances et budget** : proposer les orientations budgétaires de la commune et du service de l'assainissement collectif, examen du budget primitif et contrôle de l'exécution budgétaire de la commune et du service public de l'assainissement collectif.  
Sont membres de cette commission : M. GERMAIN Alain, Président, M. BARDET Philippe, M. HECKLI Alain, Mme CERNON Catherine, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, M. POINTEAU Gérard, Mme PARODAT Sandra, Mme DAVESNE Sylvie, Mme DREAN Évelyne, M. DÉGÉ Christophe, M. CLARISSE Laurent, M. MAREST Nicolas,

Mme LEROY Sandra.

- Commission journal communication : proposer la politique de communication de la commune (journaux, site internet), piloter sa mise en œuvre  
Sont membres de cette commission : M. GERMAIN Alain président, Mme CHAMBON Marion, vice-présidente, Mme DREAN Évelyne, Mme PARODAT Sandra, Mme CERNON Catherine.
- Commission fêtes et Loisirs : Proposer un programme d'animations pour le village, piloter la participation au comice agricole  
Sont membres de cette commission : M. GERMAIN Alain, président, Mme Chambon Marion, vice-présidente, Mme CERNON Catherine, Mme DAVESNE Sylvie., Mme LEROY Sandra, Mme CANET Josselyne.
- Commission cimetière : piloter la gestion des concessions du cimetière en particulier les opérations de reprise de concessions, les opérations d'entretien du cimetière.  
Sont membres de cette commission : M. GERMAIN Alain, président, Mme DAVESNE Sylvie, vice-présidente, M. HECKLI Alain, M. BARDET Philippe, Mme CANET Josselyne, Mme PARODAT Sandra, M. POINTEAU Gérard, Mme CERNON Catherine, Mme DREAN Evelyne, Mme LEROY Sandra.
- Commission attribution des marchés publics à procédure adaptée : après vérification du respect de la procédure et de la recevabilité des offres conformément au code des marchés publics, après examen des offres, choix des entreprises de travaux, fournitures et services selon une notation dont les critères ont été définis préalablement  
Sont membres de cette commission : M. GERMAIN Alain, président, Vice-Président, M. CLARISSE Laurent, M. HECKLI Alain, M. POINTEAU Gérard, M. DÉGÉ Christophe, M. MAREST Nicolas
- Commission assainissement : Proposer la politique en matière d'assainissement collectif de la commune, piloté sa mise en œuvre,  
Sont membres de cette commission : M. GERMAIN Alain, Président, Vice-Président M. HECKLI Alain, M. POINTEAU Gérard, M. CLARISSE Laurent, M. BARDET Philippe, M. BESSE Gérard
- Commission fleurissement : proposer un plan paysager des espaces verts communaux et piloter sa mise en œuvre, organiser le concours des maisons fleuries  
Sont membres de cette commission : M. GERMAIN Alain, président, M. CLARISSE Laurent, vice-président, Mme CANET Josselyne, Mme CHAMBON Marion
- Commission Plan Local d'Urbanisme : proposer les actions à mettre en œuvre pour la révision du PLU suivre sa mise en œuvre  
Sont membres de cette commission : M. GERMAIN Alain, Président, M. POINTEAU Gérard, HECKLI Alain, M. CLARISSE Laurent

- Commission Plan Communal de Sécurité : mettre à jour la rédaction du PCS et du DICRIM.  
sont membres de cette commission : M. GERMAIN Alain, président M. HECKLI Alain, vice-président M. POINTEAU Gérard, M. DÉGÉ Christophe, M. CLARISSE Laurent
- Commission environnement et circulations douces : interlocuteur privilégié dans le cadre de la gestion des déchets, propose une politique communale en matière de circulations douces et d'environnement, pilote la mise en œuvre de cette politique (sécurisation du centre bourg, accessibilité, véloroute, chemins de randonnées, agriculture....)  
Sont membres de cette commission : M. GERMAIN Alain, président, Mme DAVESNE Sylvie, vice-présidente, M. HECKLI Alain, M DÉGÉ Christophe, M. MAREST Nicolas, Mme LEROY Sandra

**Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)**

**Délibération n° 2020 12 : Création du comité des affaires scolaires, du restaurant scolaire et des différents accueils périscolaires :**

Vu le code général des collectivités territoriale

Considérant que les communes de Solterre et Cortrat participent au financement du groupe scolaire de Montcresson et des différents accueils liés,

Considérant qu'il est nécessaire d'associer ces deux communes aux décisions concernant le fonctionnement et le financement du groupe scolaire et des différents accueils liés

Sur proposition de Monsieur GERMAIN Alain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Crée le comité des affaires scolaires: participer au conseil d'école, examiner les dossiers de demande de dérogations scolaires, proposer et piloter la mise en œuvre des opérations d'entretien, des bâtiments scolaires et de leurs abords, proposer le niveau participation des communes aux frais de scolarité et des voyages scolaires,

Sont membres de cette commission : M. GERMAIN Alain, Mme CERNON Catherine, M. BESSE Gérard, Mme CHAMBON Marion, Mme DREAN Evelyne.

Dit que la commune de Solterre désignera par voie de délibération trois représentants dont le maire qui siègeront au sein de ce comité, et la commune de Cortrat un représentant.

**Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)**

**Délibération n° 2020 13 : Élection des délégués représentant la commune au sein du comité Syndical Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Montcresson et des environs :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 1960 modifié portant création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Montcresson

Vu la délibération du comité syndical du SIAEP en date du 29 avril 2013 sollicitant la mise à jour de ses statuts

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de Cortrat en date du 5 juin 2013, de Montcresson en date du 3 juin 2013, de Mormant sur Vernisson du 8 avril 2013, de saint Hilaire sur Puiseaux en date du 29 mars 2013 et de Solterre du 23 mai 2013, membres du SIAEP de la région de Montcresson, approuvant la mise à jour des statuts proposée:

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2013 approuvant la mise à jour des statuts du SIAEP de Montcresson

Vu l'article 6 des statuts du SIAEP de la région de Montcresson fixant à deux délégués titulaires et deux délégués suppléants élus par commune membre du Syndicat

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de Montcresson, de l'élection du Maire et des adjoints au maire en date du 23 mai 2020

**Monsieur le Maire** préside l'organisation du scrutin :

Candidats délégués titulaires:

M. HECKLI Alain,

M. POINTEAU Gérard

Candidats délégués suppléants :

M. BESSE Gérard

M. CLARISSE Laurent

A l'issue du scrutin les candidats ont recueillis le nombre de suffrages suivant

Candidats délégués titulaires

M. HECKLI Alain. 14 voix

M. POINTEAU Gérard, 14 voix

Candidats délégués suppléants :

M. BESSE Gérard 14 voix

M. CLARISSE Laurent 14 voix

**Sont proclamés élus**

Candidats délégués titulaires:

M. HECKLI Alain,

M. POINTEAU Gérard

Candidats délégués suppléants :

M. BESSE Gérard

M. CLARISSE Laurent

**Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)**

**Délibération n° 2020 14 :Élection du représentant de la commune au sein duconseil d'administration du CFA Est Loiret :**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 juillet 2008 portant modification des statuts du Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Intercommunal de Formation de Montargis et des environs et notamment l'article 7 modifié comme suit : Le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes concernées. Il comprendra un délégué titulaire et un délégué suppléant

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mai 1992 modifié portant création du Syndicat intercommunal pour la gestion du CIFAME devenu Syndicat Mixte intercommunal pour la gestion du Centre de Formation des Apprentis de l'Est Loiret

**Monsieur le maire** préside l'organisation du scrutin :

Candidat délégué titulaire:

M. BESSE Gérard

Candidat délégué suppléante :

M. CLARISSE Laurent

**Sont proclamés élus**

Candidat délégué titulaire:

M. BESSE Gérard 14 voix

Candidat délégué suppléante :

M. CLARISSE Laurent 14 voix

**Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)**

**Délibération n° 2020 15 : Choix des conseillers municipaux appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

Vu les articles L.123-4 à L 123-9 et R123-7 à R123-15 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles

L ; 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres

élus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de porter à cinq le nombre d'élus de la commune siégeant au Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de cinq membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que M. HECKLI Alain présente la liste de cinq personnes suivante

M. HECKLI Alain

Mme CERNON Catherine,

M. BESSE Gérard

Mme LEROY Sandra

Mme DAVESNE Sylvie

Après avoir, conformément à l'article R.123-8 susvisé, voté à bulletin secret,

le conseil municipal élit :

M. HECKLI Alain

Mme CERNON Catherine,

M. BESSE Gérard

Mme LEROY Sandra

Mme DAVESNE Sylvie

En tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

La liste obtient 14 voix

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)

Vu pour affichage le 25/05/2020 conformément

Aux prescriptions de l'article L 2121-5 du  
code général des collectivités territoriales.

A Montcresson, le 25/05/2020

Le Maire Alain GERMAIN

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain Germain', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MONTCRESSON' at the top, '1870' at the bottom, and '(Loiret)' in the center, with a small emblem in the middle.